

## Éditeur du site

[www.mausoleo.giussani.free.fr](http://www.mausoleo.giussani.free.fr)

Le directeur de la publication du site [www.mausoleo.giussani.free.fr](http://www.mausoleo.giussani.free.fr) est J.Denis.

Tous les contenus du site [www.mausoleo.giussani.free.fr](http://www.mausoleo.giussani.free.fr) sont couverts par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et/ou photographiques. Toute reproduction, même partielle, est interdite sauf autorisation expresse après sollicitation écrite du responsable de ce site et mention obligatoire de la source. Les informations éventuellement utilisées ne doivent l'être qu'à des fins personnelles ou associatives. Toute diffusion à des fins commerciales ou publicitaires est interdite.

### Mise à jour du site :

[www.mausoleo.giussani.free.fr](http://www.mausoleo.giussani.free.fr)

J. DENIS

20259 MAUSOLEO

Adresse électronique : [mausoleo.giussani@free.fr](mailto:mausoleo.giussani@free.fr)

### Crédits photos et documents iconographiques

Crédits photos et documents iconographiques, tous droits réservés : mention portée « J. DENIS », pour Jacques et Jocelyne DENIS.

### Page de liens vers des sites externes

Le site [www.mausoleo.giussani.free.fr](http://www.mausoleo.giussani.free.fr) référence, après accord de leur responsable, des liens hypertextes vers des sites Internet. Le contenu de ces sites ne saurait engager la responsabilité de l'éditeur du site [www.mausoleo.giussani.free.fr](http://www.mausoleo.giussani.free.fr).

## Informatique et Libertés

Ce site est dispensé de la déclaration<sup>1</sup> auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), conformément à l'article 24 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La reproduction de tout ou partie de ce site sur un support électronique est interdite sauf dans les conditions suivantes : copie des pages ou fichiers pour consultation hors connexion ou pour usage interne à titre personnel et sous réserve de l'ajout complet, clair et lisible de la source et de la mention particulière "Droits réservés".

Les textes, extraits ou complets, de ce site, les éventuels fichiers joints, quelle que soit leur technologie et le logiciel employé, ne peuvent être reproduits ou transmis ou enregistrés dans d'autres sites sans autorisation expresse de l'éditeur de ce site.

Les Logos sont des créations originales. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de ces marques est interdite sans l'accord préalable écrit de l'éditeur de ce site.

Les liens hypertextes intégrés et pointant ou dirigeant vers d'autres sites et pages personnelles, et d'une manière générale vers toutes ressources existantes sur internet ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur du site.

La capture d'informations, notamment nominatives le cas échéant, pour enrichir des bases de données commerciales ou publicitaires, est formellement interdite.

Mausoléo, le 22 octobre 2008

---

<sup>1</sup> Extrait de la Dispense de déclaration n°6.

Délibération n° 2005-284 du 22 novembre 2005 décidant la dispense de déclaration des sites web diffusant ou collectant des données à caractère personnel mis en œuvre par des particuliers dans le cadre d'une activité exclusivement personnelle (Dispense n°6). [J.O n°293 du 17 décembre 2005](#) (Jo électronique)

La Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Vu...

... Après avoir entendu...

... La Commission constate le développement de l'utilisation par les particuliers, à titre privé, de sites web comme moyen de communication, notamment au travers des blocs-notes ou « blogs ».

Ces sites sont susceptibles de permettre, d'une part, la collecte de données à caractère personnel de personnes qui s'y connectent et, d'autre part, la diffusion de données à caractère personnel (nom, images de personnes ou tout autre élément permettant d'identifier une personne physique).

La diffusion ou la collecte d'une donnée à caractère personnel à partir d'un site web constitue un traitement automatisé de données à caractère personnel soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, notamment celles relatives aux formalités préalables.

Décide :

De faire application des dispositions de l'article 24 II de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et de dispenser de déclaration les sites web diffusant ou collectant des données à caractère personnel mis en œuvre par des particuliers dans le cadre d'une activité exclusivement personnelle.

Par opposition, la diffusion et la collecte de données à caractère personnel opérée à partir d'un site web dans le cadre d'activités professionnelles, politiques, ou associatives restent soumises à l'accomplissement des formalités préalables prévues par la loi.

La dispense de déclaration n'exonère pas le responsable de tels traitements des obligations prévues par les textes applicables à la protection des données à caractère personnel.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le président Alex Türk.